

policemunicipale@mairie-saint-lary.fr

tél : 05-62-40-87-87
fax : 05-62-39-49-22

ChM - 2025

NOTE AUX PARENTS DES ENFANTS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE DE SAINT-LARY SOULAN.

Pour des raisons de sécurité, nous vous rappelons que le stationnement, Rue des Fougères est toléré uniquement côté ancien Camping Municipal- Maison de Santé, aux heures d'entrée et sortie des élèves.

Le stationnement dans le chemin des écoliers (Accès riverains) et au droit du portail de l'école côté rue des Fougères (stationnement des différentes navettes de ramassage scolaire) est rigoureusement interdit.

Je vous prie de ne pas stationner sur le trottoir de la résidence les jardins de la Pergola.

Nous attirons votre attention, sur le stationnement sur le rond-point de l'Office du Tourisme.

Malgré l'interdiction de stationner à cet endroit, vous restez nombreux à le pratiquer. Nous vous rappelons que ce stationnement gêne l'accès des véhicules (livreurs...) et reste dangereux pour vos enfants.

Vous trouverez à votre disposition le parking gratuit devant la résidence le Pla (Rue des Fougères).

Comptant sur votre vigilance et votre compréhension, nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire.



Le Maire,

André MIR